

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 SG 62 Conventions de coopération entre la Ville de Paris et l'EPT Est Ensemble.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel la Maire de Paris lui demande d'approuver la Convention de coopération entre la Ville de Paris et l'EPT Est Ensemble ;

Vu l'avis du conseil du 19ème arrondissement en date du 9 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 20ème arrondissement en date du 3 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 5ème Commission,

Délibère

La Maire de Paris est autorisée à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, la convention de coopération entre la Ville de Paris et l'EPT Est Ensemble, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO